



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION**

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

- Pour une 1<sup>ère</sup> demande : à transmettre par la voie hiérarchique au moins 3 mois avant le début de la période détachement.
- Pour un renouvellement : à transmettre au moins 3 mois avant l'expiration de la période de détachement en cours

à la Direction générale de l'Éducation et des enseignements.  
Bureau des ressources humaines du 1<sup>er</sup> degré  
B.P. 20 673 – 98 713 PAPEETE - TAHITI

DEMANDE DE MISE EN DETACHEMENT :  1<sup>ère</sup> demande  renouvellement  
Décret n° 85-986 du 16/09/85 modifié – Concerne les fonctionnaires titulaires de l'Etat (mise à jour août 2014)

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_  
NOM D'USAGE : \_\_\_\_\_  
ADRESSE (pendant le détachement) : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_  
GRADE (case à cocher) :  INSTITUTEUR/TRICE  PROFESSEUR DES ECOLES  
ECHELON : \_\_\_\_\_ DEPUIS LE : \_\_\_\_\_

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance ma mise en détachement du \_\_\_\_\_  
au \_\_\_\_\_ inclus pour le motif suivant (case unique à cocher) : **Article 14**

- 1° auprès d'une administration ou d'un établissement public de l'Etat dans un emploi conduisant à pension (d'office et après avis de la CAP) (joindre un justificatif)
- 2° auprès d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public en relevant (joindre un justificatif)
- 3° pour participer à une mission de coopération au titre de la loi du 13 juillet 1972 (joindre justificatif)
- 4° a) auprès d'une administration de l'Etat ou d'un établissement public de l'Etat dans un emploi ne conduisant pas à pension (joindre un justificatif)
- 4° b) auprès d'une entreprise publique ou d'un groupement d'intérêt public (joindre un justificatif)
- 5° a) auprès d'une entreprise ou d'un organisme privé d'intérêt général ou de caractère associatif assurant des missions d'intérêt général (joindre un justificatif)
- 5° b) auprès d'une entreprise liée à l'administration dont il relève par un contrat soumis au code des marchés publics, un contrat de partenariat ou un contrat de délégation de service public, dès lors que ce contrat s'inscrit dans le cadre d'un transfert d'activités (joindre un justificatif)
- 6° pour dispenser un enseignement à l'étranger (joindre justificatif)
- 7° a) pour remplir une mission d'intérêt public à l'étranger ou auprès d'une organisation internationale intergouvernementale (joindre un justificatif)
- 7° b) pour effectuer une mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international (joindre un justificatif)
- 8° pour exercer les fonctions de membres du Gouvernement ou d'une fonction publique élective lorsque cette fonction comporte des obligations empêchant d'assurer normalement l'exercice de la fonction, pour accomplir un mandat local dans les cas prévus par le code général des collectivités territoriales et par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française (de droit) (joindre un justificatif)
- 9° auprès d'une entreprise privée, d'un organisme privé ou d'un groupement d'intérêt public pour y exécuter des travaux de recherche d'intérêt national ou pour assurer le développement dans le domaine industriel et commercial, de recherches de même nature (5 ans, renouvelable 1 fois) (joindre un justificatif)
- 10° pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un emploi permanent de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public à caractère administratif dépendant de l'Etat ou d'une collectivité territoriale, ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à l'un de ces emplois (durée du stage) (joindre un justificatif)
- 11° pour exercer un mandat syndical (joindre un justificatif)
- 12° auprès d'un député à l'Assemblée nationale, d'un sénateur ou d'un représentant de la France au Parlement européen (joindre un justificatif)
- 13° pour contracter un engagement dans une formation militaire de l'armée française, ou pour exercer une activité dans la réserve opérationnelle dans les conditions fixées par l'article 27 de la loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 (joindre un justificatif)
- 14° auprès de l'administration d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (joindre un justificatif)

Fonction exercée pendant le détachement (préciser si besoin) :

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature de l'agent :

AVIS DGEE :

DECISION DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION :